**ECOLE DE RUGBY INSCRIPTION A LA SECTION ROC GIFFOIS**

2025/ 2026

DOSSIER :

Le dossier doit nous parvenir avant fin septembre sous forme papier et se composer des

pièces suivantes :

✓ Le bulletin d’inscription

• Réinscription : envoi du renouvellement de licence par mail FFR fait le 5 juillet

2025. Un mail de la FFR vous a été envoyé pour vous donner les paramètres de

connexion.

• Primo-inscription : Remplir et renvoyer le formulaire en annexe 1 pour initier la

demande de licence. Un mail de la FFR vous sera envoyé suite à votre inscription

sur OVALE logiciel gérant les licenciés.

• N’oubliez pas de nous donner une adresse internet valide.

✓ Le document administratif :

Il regroupe l’ « Autorisation parentale » / le « Droit à l’image » / l’« attestation de lecture et

d’acceptation du règlement »

Le dossier doit être déposé le mardi soir à Aurore Balanger ou à envoyer par mail à l’adresse

suivante aurore.balanger@gmail.com qui compile et dispache les demandes si besoin

particulier.

INSCRIPTION SUR OVALE.

ASSURANCES :

Cette saison 2 options sont proposées :

Option 2 : vous souscrivez à l’option de base liée à la licence (recommandée pour l’école de

rugby).

AUTORISATION DE SOINS :

Elle est valable pour la saison en cours et doit être renseignée à chaque saison. Elle est à

télécharger dans la liste des documents en fin de formulaire, remplie et téléchargée dans le

dossier une fois renseignée.

CERTIFICAT MEDICAL :

Depuis la saison dernière le certificat médical n’est plus obligatoire. Vous devez répondre au

questionnaire joint dans les documents à télécharger . Si vous avez coché toutes les réponses

à NON vous devez cocher la case « Questionnaire de Santé ». Surtout ne pas télécharger le

questionnaire de santé dans les cases « Document libre » ou dans la case «Certificat

Médical ».

Si une seule question appelle la réponse OUI vous devez télécharger le certificat médical au

format FFR et le faire remplir et signer par le médecin traitant de votre enfant. (pas de

certificat médical sur papier libre).

PAIEMENT DE LA COTISATION :

Le prix des cotisations n’a pas évolué cette saison. Les différentes possibilités sont données

en document spécifique.

Vous bénéficiez d’une réduction de 20 euros par enfant complémentaire inscrit.

Nous laissons 2 à 3 séances de réflexions aux nouveaux inscrits pour évaluer leur motivation.

Le paiement est demandé à l’inscription pour tout le monde. L’encaissement pour les

nouveaux sera effectué dès la 3ème séance. Aux vacances de la Toussaint les dossiers doivent

être complets.

Nous acceptons le paiement partiel des licences avec

* **Coupons Sport, Chèques Vacances à remettre à l’OCGif**
  + Chèques sport d’Actobi – commission de 2,5%.
  + Les e-chèques vacances sont également admis
* **CAF à remettre à l’OCGif**
  + Dématérialisé
  + Le remboursement est fait à l’OCGif qui vous le réverse à réception
* **Rappel de l’aide financière de la Mairie pour les jeunes giffois (3 à 15 ans)**
  + Pass multi-loisirs : 50 à 70 € sous conditions de ressources –> voir action sociale
  + Le Pass vous est présenté et vous le tamponnez
  + C’est la Mairie qui rembourse le montant
* **Pass’sport reconduit pour la saison 25-26**
  + La réduction de **70** € est appliquée dès l’inscription dans nos sections
  + Le code (message du ministère des sports) doit nous être transmis pour saisi dans le logiciel « compte asso », avant le 20 décembre
  + Le remboursement est effectué par l’état à l’OCGif qui reverse ensuite vers les sections
* **Labaz (Région IdF)**
  + 100 € de la Région pour les 15-17 ans sans condition
  + Le remboursement est effectué par la Région à l’OCGif qui reverse ensuite vers les sections

Le paiement des cotisations peut s’effectuer de plusieurs manières :

• Obligatoirement par le paiement en ligne sur le site de l'OCGIF pour les licences et les

dons afin de faciliter l'émission du CERFA pour les impôts.

Don en ligne <https://www.ocgif.com/boutique/don-en-ligne-6400>

Licence en ligne paiement <https://www.payasso.fr/ocgif/adhesions>

• Par chèque à l’ordre du « ROC GIFFOIS ». Un paiement en 2 à 3 fois reste possible :

encaissement d’un chèque par mois à partir du 15 septembre.

**CORRESPONDANCE INTERNET :**

La nouvelle règlementation ne nous autorise plus à utiliser une adresse internet sans accord

de la part de son titulaire.

Si vous cochez la case qui prévoit de ne pas nous autoriser à vous envoyer des mails alors

aucun mail ne vous sera envoyé. Ce fut le cas pour certains qui n’ont pas été prévenu de

certaines évolutions.

Veillez également à ce que nos adresses ne soient pas identifiées comme des SPAM vu nos

envois en nombre (participation aux tournois…. Aux matchs …) utilisation de whathapps aussi

pour les retours en bus horaire des matchs …

N’hésitez pas à consulter notre site : https://roc-giffois.ffr.fr/